

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)  
DU MARDI 19 OCTOBRE 2017, A 19H15**

---

L'an deux mille dix sept, le 19 octobre,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 12 octobre 2017, s'est réuni dans une salle annexe de la mairie, sous la présidence de Mme Sandrine Petit, maire.

**Etaient présents :** Christian De Wreede, Benoît Groux, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, René Marche, Francine Ninoreille, Isabelle Noël, Céline Pestel, Sandrine Petit et Jean-Claude Santune

**Etait absente représentée :** Marie-Noëlle Périn représentée par Evelyne Juffin

**Etaient absents :** Jean-Louis Dufaut, Carène Laffilée, Carole Monlouis-Boniface et Laurent Péronne.

---

**Secrétaire de séance :** Benoît Groux

**Ordre du Jour :**

**1) Elections sénatoriales : désignation des délégués titulaires et de leurs suppléants.**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 17 décembre 2017. Il appartient à chaque commune de désigner les délégués titulaires et leurs suppléants qui rejoindront le collège électoral en charge de procéder à l'élection des sénateurs.

La commune de Bouilly doit désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Selon le protocole ;

- Le bureau de vote est constitué de :

Sandrine Petit, maire, René Marche, Francine Ninoreille, Isabelle Noël et Céline Pestel.

- Sandrine Petit procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux.

- Est distribué à chaque conseiller, une enveloppe, un bulletin blanc et un bulletin de vote sur lequel est notée la liste des candidats. Ayant un pouvoir, Evelyne Juffin en reçoit deux exemplaires.

Liste des candidats :

Titulaires

- . Sandrine Petit, maire
- . Jean-Claude Santune, conseiller municipal
- . Evelyne Juffin, 3<sup>ème</sup> adjoint

Suppléants

- . René Marche, 2<sup>ème</sup> adjoint
- . Isabelle Noël, 4<sup>ème</sup> adjoint
- . Alain Hourseau, conseiller municipal délégué

Résultat obtenu :

11 bulletins pour la liste complète

Par conséquent, les candidats présentés sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste ci-dessus.

La séance est levée à 19 heures 45